ville Antony

centre communal d'action sociale CCAS

TARIFS

des prestations de maintien à domicile applicables au 1er janvier 2024

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

Aide à Domicile :

- 26.30 €/H
- Avec prise en charge APA : Tarif de base 23,50 €/H

Repas livrés à domicile :

Barème appliqué selon le revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition

Tarif minimum	Tarif maximum
1.99 € le déjeuner 0.79 € le dîner 0.59 € le portage	9.01 € le déjeuner 3.20 € le dîner 3.52 € le portage

Télé – assistance :

Personne non imposable	Personne imposable
Transmetteur à domicile : Gratuit Téléassistance mobile géolocalisable 5.54/mois soit 16,62€ par trimestre	Transmetteur à domicile : 2,65€/mois soit 7,95€ par trimestre Téléassistance mobile géolocalisable 8.04€/mois : soit 24.12€ par trimestre
Options possibles à ajouter à l'abonnement de base : • Boitier à clés : 47.48 € (une seule facturation) • Détecteur de chute : 2,92 €/mois soit 8.76€ par trimestre	

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.
Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.
Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.